

A Monsieur
de Lionne
Monsieur;

A Paris 5^e. Juin 1684.
N. 342.

A mesure que ces charges pices me viennent,
je me suis obligé de vous les présenter. Cette dernière,
qui va au comble de tout ce qui nous pouvoit arriver
de plus violent, sera aussi, j'espère, la dernière dont j'auroy
occasion de vous importuner sur cette matière. Elle
nous est très-capitale, Monsieur. Je vous supplie
très-humblement de la faire servir ^{avec le} ~~à~~ ^{me}, quand il
sera question de rendre justice à l'ospitalin, ce que
j'espère de trouver plus tost en fait qu'en lieu à mon
retour de ce voyage d'Angl^e. Tout on continue de me
charger. Je l'abbrigeray tant qu'il me sera possible.
Si vous avez occasion de vous servir de moy in illo
orte diecio, j'oserois vous assurer, que vous n'y
scauriez trouver personne de vos commandemens qui
se die avec plus de bonté que moy.

Monsieur

Le Gentilhomme porteur de la
présente est Fils de Monsieur Guiran
Conseiller à Nîmes et au Parliem^t.
d'orange. Il est chargé de poursuivre
à mon absence ce que nous attendoy de
la justice du Roy sur les commandemens
faits à Monsieur de Bezons. Et de m'en
rendre compte aux occasions. Je vous
supplie très-humblement, de Hugoniam
qu'à tout les soles admettre, si unbram
Pierre Vilis. Vous le trouverez digne
et commode.

[Faint, mirrored handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

[Faint handwriting, possibly a signature or a short note.]

[Marginal notes on the right edge of the page, including fragments like 'Law', 'Vo', '18.', and 'Om'.]